

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2017**

---

Etaient Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)

REÇU  
21 AVR. 2017  
BUREAU - PREFECTURE  
OLORON S/M

**RESEAU D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**  
**CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE LA CCPOVHB**

Mme JAUBERT-BATAILLE indique que la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (CCPOVHB) s'est dotée des compétences statutaires suivantes :

- entretien, gestion, fonctionnement de trois équipements ayant trait au Patrimoine : Villa PAH, Fort du Portalet, Sites de Lourdios et Sarrance de l'Ecomusée de la Vallée d'Aspe, en lien avec la conception et la mise en œuvre des projets scientifiques et culturels de ceux-ci.
- gestion et développement du label PAH en collaboration avec la CCVO.

Le territoire des Pyrénées Béarnaises (Vallée d'Ossau et Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn) est en effet labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) depuis le 17.11.2011. C'est la reconnaissance d'un projet de développement local autour de la valorisation de tous les éléments patrimoniaux du territoire, et de la promotion de la qualité architecturale.

La Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (CCPOVHB) est le maître d'ouvrage délégué de l'animation du label.

Les missions du Service Patrimoine de la CCPOVHB relèvent donc à la fois du projet culturel lié à ces équipements et de la convention établie avec le Ministère de la culture et les communautés de communes constituant le territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire.

Dans ce contexte, un Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (RIAP) est formalisé. Il se déploie via des équipements touristico-culturels, dont le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) en constitue le catalyseur et la porte d'entrée.

En vue de structurer ce réseau , il est proposé, sous couvert de conventions de partenariat, de préciser les missions et engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, gestionnaire du CIAP et animatrice du label PAH, et de chacune des Communes propriétaires d'un équipement s'y inscrivant.

Présentement, il s'agit des Communes d'Arette, Lourdios-Ichère, Oloron-Ste-Marie, Sarrance, pour lesquelles les projets de conventions sont en cours de finalisation.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions bilatérales avec les Communes d'Arette, Lourdios-Ichère, Oloron-Sainte-Marie et Sarrance.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures



Affiché le 21/04/17



Le Président

Daniel LACRAMPE

